Mode d'emploi et pièces justificatives demandées

CESSION DE LIGNE

Cédez votre ligne en 5 étapes :

1 - Le repreneur et le cédant* complètent et signent le présent formulaire**
2 - Le repreneur rassemble l'ensemble des pièces justificatives demandées (voir ci-dessous).
3 - Le repreneur envoie, sous enveloppe affranchie, le présent formulaire complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées au Service Client SFR à l'adresse :

SFR SERVICE CLIENT Autorisation 12054 – 57059 METZ Cedex 2

4 - Si le repreneur choisit de régler ses factures SFR par prélèvement automatique, il devra compléter l'autorisation de prélèvement et l'envoyer à sa banque
5 - Le repreneur et le cédant seront informés dès le traitement de la demande par nos services.

* Le repreneur doit être majeur.
**ou fournir un document signé autorisant la cession de ligne. Dans les cas d'impossibilité du cédant à signer le document, un certificat d'incapacité ou de décès est à fournir.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES

Pour un particulier :

- Un chèque annulé.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture téléphone fixe ou EDF) si l'adresse mentionnée sur le chèque annulé est différente.
- Une copie recto/verso de la pièce d'identité du repreneur.
- Un RIB ou un RIP, si le repreneur souhaite le prélèvement automatique.

Ces justificatifs doivent être au nom du repreneur.

Pour une entreprise :

- Un chèque annulé.
- Un justificatif de domiciliation de l'entreprise de moins de 3 mois (facture téléphone fixe ou EDF) si l'adresse mentionnée sur le chèque annulé est différente
- Une copie recto/verso de la pièce d'identité de la personne habilitée à signer le contrat.
- Un RIB ou un RIP, si le repreneur souhaite le prélèvement automatique.
- Une copie de pièce officielle attestant de la qualité pour agir de la personne chargée d'effectuer ces modalités au nom et pour le compte de la société

Ces justificatifs doivent être au nom du représentant de l'entreprise repreneuse.

+

- Pour les professions libérales : carte professionnelle, attestation d'inscription au tableau de l'ordre ou certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements.
- Pour les associations loi 1901, partis politiques, syndicats, cultes, etc : attestation de déclaration au journal officiel, disponible en préfecture.
- Pour les entreprises commerciales : extrait K-bis.
- Pour les artisans : extrait de matricule au RCS ou carte d'identification de la Chambre des Métiers.

BON À SAVOIR

Pensez à conserver une copie du dossier envoyé.

Formulaire à compléter et signer par le cédant et le repreneur et à retourner accompagné des pièces justificatives demandées

LE REPRENEUR EST UN PARTICULIER

Coordonnées du cédant de la ligne

Je soussigné(e), **Nom :** ..... **Prénom :** .....

Ou Agissant en qualité de ..... Pour le compte de .....
(Nom de l'entreprise / Dénom. Sociale)

N° de contrat SFR : ...../ ..... N° d'appel SFR ..... / ...../ ...../...../ .....

Déclare céder cette ligne à : Nom : ..... Prénom : .....

À ..... **le** ...../ ...../ .....

Signature du cédant et si société, cachet de l'entreprise :

Coordonnées du repreneur de la ligne

Je soussigné(e), **Nom :** ..... **Prénom :** .....

Né(e) le ..... **à** (N° de département) .....

Déclare reprendre le contrat d'abonnement SFR N° ...../.....

Correspondant à ce jour à la ligne N°...../...../...../...../ ..... aux conditions précédemment appliquées.

Souscrit par : **Nom :** ..... **Prénom** : .....

Adresse personnelle du repreneur : Appart. Bât. Zone ou Destinataire : .....

Numéro : ..... **Rue :** .....

Lieu-dit : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

N° de tél. fixe ou autre numéro sur lequel je peux être joint :

Adresse e-mail : .....@ .....

À ..... **le** ...../...../.....

Signature du repreneur :

Je souhaite régler par prélèvement automatique (j'indique mon numéro de RIB ou RIP)

Nom de la banque : ⌊ ⌋ Ville : ⌊ ⌋

Code étab. : ⌊ ⌋ Code guichet : ⌊ ⌋ N° de compte : ⌊ ⌋ Clé RIB : ⌊ ⌋

IBAN (Identifiant international de compte bancaire) : ⌊ ⌋ ⌊ ⌋ ⌊ ⌋ ⌊ ⌋ ⌊ ⌋ ⌊ ⌋ ⌊ ⌋

BIC (Bank identification code) : ⌊ ⌋

Formulaire à compléter et signer par le cédant et le repreneur et à retourner accompagné des pièces justificatives demandées

LE REPRENEUR EST UNE ENTREPRISE

Coordonnées du cédant de la ligne

Je soussigné(e), **Nom :** ..... **Prénom :** .....

Ou Agissant en qualité de ..... Pour le compte de .....
(Nom de l'entreprise / Dénom. Sociale)

N° de contrat SFR : ...../ ..... N° d'appel SFR ..... / ...../ ...../...../ .....

Déclare céder cette ligne à : Nom : ..... Prénom : .....

À ..... **le** ...../ ...../ .....

Signature du cédant et si société, cachet de l'entreprise :

Coordonnées du repreneur de la ligne

Je soussigné(e), **Nom :** ..... **Prénom :** .....

.....

Ou Agissant en qualité de ..... Pour le compte de.....
(Nom de l'entreprise / Dénom. Sociale)

Forme juridique : SA, SARL, autre (précisez) : .....

N° de SIRET : .....

Code APE/NAF : ..... **Date de création :** .....

Dont le siège social se situe :.....
(Adresse complète de la personne morale)

N° de tél. fixe ou autre numéro sur lequel je peux être joint : ...../...../...../ ..... / .....

Adresse e-mail :..... @ .....

Déclare reprendre le contrat d'abonnement SFR N° ...../.....

Correspondant à ce jour à la ligne N°...../ ...../...../ ..... / ..... aux conditions précédemment appliquées.

Souscrit par : **Nom :**.....**Prénom** : .....

À ..... **le** ...../ ...../ .....

Signature du repreneur :

Je souhaite régler par prélèvement automatique (j'indique mon numéro de RIB ou RIP)

Nom de la banque :⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋ Ville :⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋

Code étab. :⌊⌊⌊⌊⌋ Code guichet : ⌊⌊⌊⌊⌋ N° de compte :⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋ Clé RIB : ⌊⌊⌋

IBAN (Identifiant international de compte bancaire) :⌊⌊⌊⌊⌋ ⌊⌊⌊⌊⌋ ⌊⌊⌊⌊⌋ ⌊⌊⌊⌊⌋ ⌊⌊⌊⌊⌋ ⌊⌊⌊⌊⌋ ⌊⌊⌊⌊⌋

BIC (Bank identification code) :⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌋

Autorisation de prélèvement à retourner à votre banque accompagnée de votre RIB ou RIP

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier et si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : 332 801 ou 421844
Organisme créancier : Société Française de Radiotéléphone.
Tour Séquoia - 1 place Carpeaux – 92915 La DEFENSE

Titulaire du compte

Nom : ..... Prénom : .....

Appart. Bât. Zone ou Destinataire : .....

Numéro : ..... Rue : .....

Lieu-dit ou boîte postale : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Compte bancaire :

Code établ. : |_|_|_|_|_| Code guichet : |_|_|_|_|_| N° de compte : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Clé RIB : |_|_|

Établissement teneur du compte à débiter :

Agence : .....

Numéro : ..... Rue : .....

Lieu-dit ou boîte postale : .....

Code postal : .....

Ville : .....

À ..... le ..... / ..... / .....

Signature du repreneur, et si société, cachet de l'entreprise :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues dans la délibération n° 80 du 01/04/80 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Mentions légales à lire et à conserver par le repreneur

Mon abonnement et mes services SFR

▸ Si le cédant ne possède qu'une seule ligne SFR (hors SFR Business Team), je conserve son offre, ses options et l'encours de son engagement. J'ai la possibilité de changer d'offre et/ou d'options dès que la ligne est à mon nom, en appelant le Service Client SFR au 1023 (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal).

▸ Les Services Carrés silver, gold ou platine, sont le niveau de Services Carrés attribués selon l'offre détenue. Le repreneur conserve le niveau de Services Carrés détenu par le cédant. En cas de changement d'offre, le repreneur bénéficiera du niveau de Services Carrés associé à l'offre de destination dans les 15 jours suivant la migration effective de la ligne.

▸ Si le cédant avait un niveau de Services Carrés supérieur sur sa ligne fixe grâce à la ligne mobile cédée (du fait de son Multi-Packs), il retrouvera le niveau de Services Carrés attribué antérieurement sur sa ligne fixe, la cession de sa ligne mobile lui faisant perdre cet avantage.

▸ Le changement d'offre vers un forfait au prix avec nouveau mobile mensuel inférieur, n'est pas possible pendant les 6 mois suivant le dernier achat de mobile (hors achat de mobile au prix de référence).

▸ Le renouvellement de mobile est soumis à conditions, disponible sous réserve d'un réengagement de 24 mois, réservé aux abonnés mobile SFR (hors Séries Red), n'ayant pas acheté de mobile au cours des 24, 21 ou 18 derniers mois selon le niveau de Services Carrés silver, gold ou platine qui leur a été attribué, sous réserve de renoncer au Programme Garantie Carré Rouge pour les abonnés en bénéficiant encore.
Les clients ayant souscrit une formule Carrée entre le 15/06/11 et le 24/09/12 (hors formules sans durée d'engagement) et n'ayant pas effectué de renouvellement de mobile au cours des 12 ou 24 derniers mois (selon l'offre souscrite), pourront bénéficier du renouvellement de mobile à prix nouveau client 12 mois, sous réserve de se réengager 12 mois et de rester sur sa formule Carrée.

▸ Conformément aux conditions de l'offre « Les Multi-Packs box & mobile » de SFR, la remise portant sur la ligne reprise prend fin, sauf dans l'hypothèse où le repreneur disposerait de l'offre compatible requise pour constituer un Multi-Packs box et mobile conforme. Le cédant, en cas de cession de l'une des offres constituant le socle du Multi-Packs, perdra le bénéfice de son Multi-Packs et par conséquent, les remises qui s'y rapportent.

▸ Rétractation : conformément aux dispositions des articles L.121-20 et L.121-20-2 du Code de la Consommation, vous bénéficiez d'un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service. Toutefois, cette faculté de rétractation ne peut être exercée à compter de l'activation par SFR du service lorsque cette activation a débuté, avec votre accord, avant la fin du délai de 7 jours francs.

▸ Conformément à la loi du 3 janvier 2008, en cas de réengagement pour une durée de 24 mois ou si la durée de votre engagement est supérieure à 12 mois, toute résiliation à compter du 13ème mois de réengagement entraînera la facturation d'un quart des sommes restant dues jusqu'au terme de votre engagement. Si vous résiliez votre contrat avant le 12ème mois, vous restez redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin du 12ème mois.

▸ Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à SFR, à ces opérations de marketing direct. Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les offres et services de partenaires. Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR si vous êtes déjà client SFR et copie de votre pièce d'identité à :Clients Abonnés mobiles ou si vous n'êtes pas encore client SFR : «SFR Service Clients - Accès, Rectification, Opposition - TSA 91121 - 57757 METZ CEDEX 9». Pour les clients Forfaits Bloqués : «SFR Forfaits Bloqués Service Client - Accès rectification opposition - TSA 21123 - 57757 METZ CEDEX 9.